

COMPTE-RENDU

CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE BIO SCIENCE PARIS CITE

17/03/25 – 17h – Zoom

Membres représentant de la direction	DESDOUETS Chantal	BCMPP	OUI
	NICOLETTI Antonino	IMMUNO	OUI
Membres représentants des instituts	BOUSSO Philippe	Pasteur	NON
	CALIGIURI Giuseppina	Bichat	OUI
	MAGNAN Christophe	BFA	NON
	DOYE Valérie	IJM	NON
	ETCHEBEST Catherine	INEM	OUI
	LYONNET Stanilas	IMAGINE	OUI
	PARADIS Valérie	Bichat	OUI
	VAULONT Sophie	Cochin	OUI
	VENTECLEF Nicolas	INEM	OUI
	ZENNARO Maria-Christina	PARCC	NON
Membres externes à l'école doctorale	HATTON Etienne	Industriel, entreprise Owkin	OUI
	MAROUF Meriem	Directrice adjointe de département de l'évaluation de l'INSERM	OUI
	BEAUNE Philippe	Référent Intégrité Scientifique Université Paris Cité	OUI
	LEMARCHANDEL Valérie	Directrice Scientifique de la FRM	NON
	MIGNOTTE Vincent	Directeur de l'association Bernard Grégory	NON
Membres représentants des doctorants	ALEMANY Carla	BCMPP	NON
	BANCEL VEGA Roxane	DGNRV	NON
	DUPONT Maud	IM	NON
	MOREL Théo	BCMPP	OUI

	PASCARD Jeanne	IM	NON
	RICQUEBOURG Rebekah	DGNRV	OUI
Membres représentants du personnel BIATSS	FRAGET Charlène	Gestionnaire école doctorale	NON
	MARTEAU Alissa	Responsable pilotage et administration	NON
Membres invités	BERLIOZ Clarisse	IM	OUI
	CHAUSSAIN Catherine	BCMPP	NON
	COUTY Jean-Pierre	IMMUNO	OUI ?
	LATOUR Sylvain	IMMUNO	OUI
	MARTIN-VERTRAETE Isabelle	IM	NON
	SILVESTRE Jean- Sébastien	BCMPP	OUI
	SALA Monica	Pasteur	OUI
	Caroline Le Van Kim		OUI
	WEITZMAN Jonathan	DGNRV	OUI

+ Céline CRUCIANI-Guglielmacci

+ Simon BERNARD

Ordre du jour :

1. *Présentation du nouveau conseil de l'École Doctorale pour le nouveau mandat*
2. *Présentation des missions du conseil*
3. *Présentation et validation des nouveaux contours de l'École Doctorale et de ses départements*
4. *Validation des nouvelles équipes*

1. Présentation du nouveau conseil de l'École Doctorale pour le nouveau mandat

Membres représentant de la direction

DESDOUETS Chantal

NICOLETTI Antonino

Membres représentants des instituts

BOUSSO Philippe (Pasteur)

CALIGIURI Giuseppina (LVTS Bichat)

MAGNAN Christophe (BFA)

DOYE Valérie (IJM)
ETCHEBEST Catherine (BIGR)
LYONNET Stanislas (IMAGINE)
PARADIS Valérie (CRI Bichat)
VAULONT Sophie (Cochin)
VENTECLEF Nicolas (INEM)
ZENNARO Maria-Christina (PARCC)
Membres externes à l'école doctorale
HATTON Etienne (Industriel, entreprise Owkin)
MAROUF Meriem (Dir. Adj Dépt l'évaluation de l'INSERM)
BEAUNE Philippe (Référént Intégrité Scientifique UP Cité)
LEMARCHANDEL Valérie (Dir. Scientifique de la FRM)
MIGNOTTE Vincent (Dir. Association Bernard Grégory)

Membres représentants des doctorants

ALEMANY Carla
BANCEL VEGA Roxane
DUPONT Maud
MOREL Théo
PASCARD Jeanne
RICQUEBOURG Rebekah

Membres représentants du personnel BIATSS

FRAGET Charlène
MARTEAU Alissa

Membres invités permanents

BERLIOZ Clarisse
CHAUSSAIN Catherine
COUTY Jean-Pierre
LATOIR Sylvain
LE VAN KIM Caroline
MANOURY Bénédicte
MARTIN-VERTRAETE Isabelle
SILVESTRE Jean-Sébastien
WEITZMAN Jonathan

2. Présentation des missions du conseil

Le Conseil démarre sur une présentation générale de l'école doctorale BioSPC. Le rôle et les missions des départements sont également déclinés. Il est ainsi précisé que chaque département :

- Est dirigé par 2 directeurs
- Les directeurs sont assistés d'un bureau composé de :
 - Directeurs de thèse (~20-25)
 - Doctorants (2 à 4)
- Les départements assurent la gestion pédagogique :

- Propositions d'avis sur les sujets de thèse proposés par les équipes transmises au bureau de l'école
- Evaluation des demandes lors des appels d'offres (CSC, INSPIRE)
- Organisation du concours pour l'attribution des contrats doctoraux
- Gestion des CSI et des médiations
- Les directeurs valident les jurys de soutenance

Enfin, sont également rappelées les diverses missions du Conseil de l'école doctorale :

- assister les directeurs
- gérer par ses délibérations les affaires qui relèvent de l'école doctorale
- adopter le programme d'action de l'école doctorale
- valider l'attachement des nouvelles équipes
- valider les décisions concernant les doctorants ou les équipes posant des problèmes

3. Présentation et validation des nouveaux contours de l'École Doctorale et de ses départements

Il s'en suit la présentation de la reconfiguration de l'école doctoral en cinq départements.

Il est ainsi proposé que les départements BCMPP et DGNRV se scindent en GENYX (Génétique), PP (Physiologie, Physiopathologie), MECA (Mécanismes fondamentaux du vivant).

Vote du conseil : Vote « pour » à l'Unanimité.
--

A l'issue du vote, il est donc décidé à l'unanimité que l'école doctorale se reconfigura en cinq départements, répartis ainsi :

- **GENYX (Génétique).** Direction : Jonathan Weitzman / Xxxx Xxxx.
208 HDR, 123 Doctorants
- **PP (Physiologie, Physiopathologie).** Direction : Jean-Sébastien Silvestre / Catherine Chaussain.
207 HDR, 127 Doctorants
- **MECA (Mécanismes fondamentaux du vivant).** Direction : Caroline Le Van Kim / Bénédicte Manoury.
97 HDR, 73 Doctorants.
- **IMMUNO (Immunologie).** Direction : Sylvain Latour / Jean-Pierre Couty.
176 HDR, 172 Doctorants.
- **IM (Infectiologie, Microbiologie).** Direction : Isabelle Martin-Verstraete / Clarisse Berlioz.
196 HDR, 146 Doctorants.

Afin d'acter la décision du Conseil, les HDR et les doctorants seront en premier lieu informés de leur nouveau département d'affectation.

Le concours de l'école doctorale 2025 s'organisera également en conséquence :

- 26 juin - 27 juin: MECA
- 30 juin - 1^{er} juillet : IM & IMMUNO
- 2 juillet – 3 juillet : GENYX & PP

La transition sera terminée en septembre 2025.

4. Validation des nouvelles équipes

Le Conseil doit statuer sur le rattachement de deux nouvelles équipes :

- *Philippos MOURIKIS, « Interactions entre les cellules souches musculaires et leur niche », Département DGNRV, localisation Institut Necker Enfants Malades (INEM)*
- *Claire ROUGEULLE, « Chromosomes sexuels, développement et pathologies », Département DGNRV, localisation Institut Curie*

Vote du conseil : Vote « pour » l'intégration de ces deux nouvelles équipes à l'Unanimité.
--

Le Conseil se termine sur l'annonce que les médiations lourdes ne seront plus gérées par la direction de l'ED, mais directement par les services dédiés de l'université.